

## H'ANOUKA

Entrée de chabbat: 16h36 Sortie de chabbat : 17h49 (Horaire de Paris).  
Bné brak : Entrée: 16h16 Sortie de chabbat: 17h16  
Renseignement : 052 36 76 325 (ou pour recevoir)  
Pour la Réfoua chéléma de Elie ben Sim'ha mah'a haCohen

# נפש יהודי

## Nefesh Yehudi

### La feuille de l'étudiant

#### H'ANOUKA : DE L'ABNÉGATION À L'ÉQUILIBRE... IL N'Y A QU'UNE FLAMME !

Il est écrit dans le Rambam à la fin de Hilkhot H'anouka (4, 2) :

« *La Mitsva d'allumer H'anouka est h'aviva ad méod (chérie, très extrêmement). Chacun doit donc être soigneux dans son application afin de publier le miracle et d'ajouter louange et remerciement à Hachem pour les miracles qu'Il nous a faits. Même si quelqu'un n'a pas d'argent pour allumer H'anouka, qu'il loue ou vende ses vêtements afin de se procurer de quoi allumer une bougie...* »

Comme l'expliquent les Méfarchim du Rambam, l'allumage des Nérote de H'anouka fait partie des mitsvot exceptionnelles pour lesquelles nous devons être prêts à dépenser tout notre argent, voire même vendre nos vêtements pour pouvoir les accomplir.

De façon générale, la Guemara enseigne que un homme n'a pas l'obligation d'accomplir les Mitsvot si cela lui coûte plus de un cinquième de son patrimoine. Si des Tefilline, un Loulav, une Soucca, un Talit coûtent plus que 20% de son argent, il est en est totalement dispensé.

Les Mitsvot, comme l'allumage des Nérote de H'anouka, ou les quatre coupes de vin qui possèdent la maala (l'avantage) de Pirsoumé Nissa (publier le miracle) et font donc partie de l'exception qui confirme la règle et il n'y a pas de limite d'argent pour les accomplir.

**Q1°** Evidemment, il faut de comprendre quelle est la particularité de ces Mitsvot là et en quoi leur Pirsoum haNess exige que l'on soit prêt à dépenser tout notre argent pour elles !?

**Q2°** La raison pour laquelle c'est une mitsva *h'aviva ad méod (chérie, très extrêmement)*, dit le Maguid Michné, est que la Guemara Chabbat promet que celui qui est pointilleux dans l'allumage des bougies aura des enfants Talmid H'akhamim. Rachi explique : il s'agit des bougies de Chabbat et des bougies de H'anouka. D'après le Maharal il s'agirait de toute bougie de Mitsva ! (Ner havdala, Hiloula, bougie pour éclairer une étude ou autre Mitsva ; maharal).

La Guemara promet, aussi, que celui qui est pointilleux dans les Tsitsit aura un beau Talit et celui qui est pointilleux dans le Kidouch aura du bon vin et celui qui est pointilleux dans la Mézouza aura une belle maison.

On pourrait se demander quel est le lien entre le fait d'allumer des bougies de Mitsva et avoir des enfants Talmid H'akhamim ? Ce n'est pas une récompense aussi logique que les autres récompenses citées dans cette Guemara (23b).

**Q3°** La Guemara enseigne dans Chabbat (21b) :

« *Qu'est-ce que H'anouka ? (A partir de quel miracle cette fête a-t-elle été instituée ? (Rachi)). A partir du 25 Kislev et pendant huit jours il est interdit de faire des oraisons ou des jeunes ; lorsque les grecs sont rentrés dans le Eikhal, ils ont rendu toutes les huiles impures : la royauté des H'achemonaïm s'est renforcée et les H'achemonaïm les ont vaincus. Ils ont cherché et n'ont trouvé qu'une petite fiole d'huile pure qui avait le sceau du Cohen Gadol. Elle ne pouvait durer qu'un jour mais elle est restée allumée huit jours par Miracle. Ils ont fixé ces huit jours-là comme des jours de Hallel et de "oda" (remerciement).* »

- On peut comprendre que l'allumage des bougies de la H'anouka soit en souvenir de l'allumage de la Ménorah miraculeuse mais le Hallel et les Remerciements (Al hanissim) a priori sont liés à la victoire contre les grecs, comme nous le mentionnons explicitement dans Al Hanissim (vésamta guiboim béyad h'alachim vérabim béyad mé'atim- Tu as livré les forts entre les mains des faibles et les nombreux entre les mains des peu nombreux).

De plus, la Guemara dit, à la fin de Masékheté Pessah'im, que le Hallel est instauré par nos Sages lorsqu'il y a un danger ou une souffrance sur le Klal Isra'él et qu'ils en sont sauvés al kol tsarote chélo tavo mais nous n'avons jamais vu de Hallel qui est instauré pour un miracle concernant l'application d'une Mitsva.

De même, la Guemara enseigne dans Chabbat (13b) que les jours qui sont fixés comme interdits pour les oraisons et les jeuns sont des jours sur lesquels il y avait une oppression et un décret de danger et que les Juifs en ont été sauvés comme à l'époque de de H'anania ben Ben H'izkya Ben garone. Le Maharal ajoute que même, en ce qui concerne l'allumage des bougies de H'anouka, il est étonnant que nous le fassions en souvenir de l'allumage de la Ménorah. En effet, depuis quand fêtons-nous le fait de pouvoir accomplir une Mitsva ? C'est une première dans les institutions habituelles que nos Sages nous ont fait comme l'a dit également Rav Haïm Kanievsky avec des mots plus clairs : On n'institue pas une fête pour les générations si ce n'est qu'elle nous concerne directement.

**Q3°** Le sauvetage des Grecs nous concerne car si nous sommes encore vivants et encore des bons Juifs non hellénisants c'est grâce à ce sauvetage mais l'allumage de la Ménorah en quoi nous concerne-t-il ?

**Q4°** Dans la Guemara Brakhote (20a) : « *Rav Papa a demandé à Abbayé : - Pourquoi la génération précédente avait-elle des miracles et nous, nous n'en n'avons plus ? Si tu vas me dire c'est parce qu'ils étudiaient plus que nous, ce n'est pas vrai, voici que Rav Yehouda n'étudiait que Nézikim alors que nous nous étudions les Chicha Sidré Michna. Il a répondu : la génération d'avant se sacrifiait pour le Nom d'Hachem, nous nous ne sacrifions pas pour le Nom d'Hachem. Comme Rav Adda Bar Aava qui n'a pas hésité à se faire honte à lui-même afin d'éviter une avéra de prîtoute (impudeur) dans la rue. Au final, il a payé quatre cents zouz pour son acte audacieux et il le fit avec joie. Des gens, comme lui, qui savent se sacrifier pour Hachem méritent des miracles.* » Rav Dessler écrit : celui qui dépasse sa nature verra également la nature de ce monde-ci dépassée par des miracles d'Hachem, mesure pour mesure.

Cependant, on peut se demander dans quelle mesure faut-il adopter de la messiroute nefesh (abnégation) dans la Avodat Hachem ? Voici que "dérahkéa darké noam" tous les chemins de la Torah sont agréables, vékhol nétivotéa Chalom, et toutes ses démarches sont faites de paix. Ou encore : Les Divré H'akhamim (les Paroles de Nos Sages) seront écoutées dans la sérénité. La Torah nécessite de l'équilibre et de la joie ; l'abnégation et le sacrifice de sa vie sont a priori une conduite contradictoire à ce que la Torah souhaite et attend d'un homme. Comment donc concilier l'abnégation et l'inclure dans la Avodat Hachem ? Comment comprendre que l'on fait la louange d'une génération qui se sacrifiait pour Hachem dans la Guemara Brakhote ?

### LE FESTIN OU LE HALEL ?

Le Ba'h ainsi que le Lévousch dans Hilkhote H'anouka se posent une autre question des plus fondamentales en ce qui concerne cette fête. Pourquoi à H'anouka, il y a la Mitsva du Hallel, il y a des Odaote (remerciements) mais il n'y a pas de repas ni de Mitsva de se réjouir alors qu'à Pourim il y a Michté véSimh'a (un festin et de la joie), mais au contraire il n'y a pas de Hallel ? Pourquoi la fête de H'anouka est-elle davantage d'ordre spirituel alors que la fête de Pourim d'ordre matériel ?

Le Ba'h répond : A Pourim la gzéra d'Amane était sur les corps physiques des Bné Israël (léhachmid, léarog, ouléhabed) : il voulait h'as véchalom les détruire. La raison était notamment à cause d'une faute matérielle et corporelle : ils sont allés manger à la séouda d'Ah'achvéroch. De plus, les goyim de l'époque Paras ou Madaï étaient de grands baalé anaa (des personnes qui aiment se délecter et profiter de la matière) et ils ont donc influencé les Bné Israël dans ce sens, ce qui a entraîné certaines fautes et certains décrets.

A H'anouka, l'influence grecque était différente : les grecs ne prônaient pas le plaisir du corps mais le culte du corps. Pour les grecs, l'homme doit être fort, intelligent, philosophe, réfléchi. Le monde grec est intelligent : ils aiment la science, ils ne veulent pas tuer les Juifs mais seulement faire rentrer leur culture et leurs hachkafot (philosophies, perceptions) dans la vie religieuse.

Il y a eu, par conséquent, un affaiblissement des Bné Israël dans leur application de la Torah, dans la pureté de leur spiritualité et de leur hachkafot, et même dans la Avoda du Beth Hamikdache, ce qui a entraîné des décrets parallèles : interdiction de faire certaines mitsvot, de fixer le mois et les fêtes, de servir au Temple... autant de décrets d'ordre spirituel. Ainsi, pour fêter la victoire matérielle de Pourim, nous faisons un Michté (festin) en l'honneur d'Hachem qui a sauvé nos corps et pour fêter la victoire spirituelle de H'anouka, nous faisons le Hallel pour remercier Hachem d'avoir sauvé nos âmes !

### LE DÉCRET D'HACHEM OU L'INFLUENCE DU SATANE ?

Rav Elh'anane Wasserman rajoute la chose suivante : comment comprendre que à Hanouka les Juifs soient sortis en guerre avec abnégation alors qu'à Pourim ils n'ont fait aucune démarche de la sorte ? Voici qu'ils étaient beaucoup plus nombreux et plus puissants dans les 127 contrées de Ah'achvéroch que dans la poignée de H'achmonaïm qui sont partis combattre les grecs. La réponse est justement d'après ce Ba'h et ce Levouch, dit justement Rav Elh'anane, est qu'à Pourim lorsqu'il y avait un décret sur le corps cela ne servait à rien d'aller combattre ; d'une part, une guerre au nom du corps et pour le sauvetage de la matière n'est pas tout à fait élogieuse ; mais, de plus, explique Rav Elh'anane Wasserman, lorsqu'il y a un décret d'anéantissement, h'as véchalom, il est sûr et certain que c'est là l'œuvre d'Hachem. En effet, personne n'a le droit de lever la main sur le Klal Israël si ce n'est Hachem Lui-même. C'est pourquoi rien ne sert de combattre. Au contraire, il faut faire techouva, jeuner et ne pas compter sur nos forces personnelles, si ce n'est sur Hachem.

Inversement, lors de la fête de l'épreuve période de H'anouka, il y a au un décret sur l'âme, un danger sur la spiritualité, une impureté grecque qui s'est infiltrée sur le Klal Israël fortement. Il ne s'agit pas là de l'œuvre de Hachem mais de l'œuvre du Satane, dit Rav Elh'anane. En effet, Hachem n'intervient pas dans les décisions spirituelles de l'homme, Il lui laisse l'entier libre arbitre ; l'homme a le choix d'écouter l'ange du Mal ou la Torah et son intellect.

Si les Grecs ont tellement pris le pas sur la Torah ou la spiritualité c'est là l'œuvre de l'ange du mal ! Il faut donc le combattre, repousser cette influence de n'importe quel moyen que ce soit ; dans ce cas précis, quel combat et guerre élogieuse que celui de partir pour le sauvetage de la Torah ; surtout quand on ne compte pas sur ses forces personnelles mais sur la Yechoua d'Hachem.

En d'autres termes, lorsque la guerre est au Nom d'Hachem, elle est digne d'éloges mais lorsque la guerre est au nom du corps et de la matière et qu'en plus elle va contre les décrets d'Hachem, elle n'est pas souhaitable.

### IL Y A MITSVA ET IL Y A KIDOUCH HACHEM

Il y a deux sortes de mitsvot dit le Avné nezer : celles qui publient le nom d'Hachem ou publient les miracles d'Hachem à l'extérieure et celles qui sont plus discrètes et pnimiotés (intérieures). Les deux ont leur particularité et leur force et il est certain que nous devons servir Hachem avec ces deux facettes-là : notre intériorité et également faire resplendir l'honneur de la Torah et d'Hachem à l'extérieur. Il n'en reste pas moins que lorsqu'Hachem nous demande de le servir avec notre intériorité et le cœur mais que nous n'avons pas les moyens ou que cela nous

coûterait trop d'argent, alors Hachem nous dispense de la mitsva. Il nous compte comme si nous l'avions servi ; IL voit la pureté de notre cœur et notre mérite et le mérite nous est donc attribué même sans même l'accomplissement de la Mitsva. **Il n'en va pas de même pour les avérote vu qu'elles endommagent l'homme ; en aucun cas, nous n'avons le droit de les transgresser si ce n'est michoum Pikoah nefesh, dans un cas de danger de vie. Il faudra même être prêt à dépenser tout son argent pour ne transgresser aucune avéra, même DéRabane (Choulh'ane Aroukh, cha'kh, Yoré Déa) mais là n'est pas le sujet du jour.**

R1. Il n'en reste pas moins qu'il y a une exception qui confirme la règle : ce sont les mitsvot qui contiennent un Kidouch Hachem ou un Pirsoum Hanech. Là, la mitsva ne dépend pas du cœur dit le Rav Avné nezer mais la mitsva doit être vue, publiée à l'extérieur afin qu'elle fasse son effet souhaitée. [Ce n'est que béchaat hasakana (en cas de danger) que nos Sages ont permis d'allumer les bougies de H'anouka à l'intérieur de la Maison car de façon générale, la halakha est que les bougies de H'anouka doivent être visibles à l'extérieur par le rechoute harabim, par d'autres Juifs qui passeraient là-bas.] Celui qui n'a pas les moyens d'accomplir cette mitsva ne pourrait être dispensé et Hachem ne pourrait pas lui compter ce mérite comme s'il avait été fait car puisqu'il s'agit de publier le Nom d'Hachem et le miracle et que rien n'a été publié : le bât blesse ! C'est pourquoi, pour ces mitsvot-là un homme doit tout faire pour les accomplir, même vendre ses vêtements pour pouvoir faire Pirsoum hanech ! Aucun manque ne sera toléré dans ce domaine-là qui doit être vu !

Il en va de même pour le h'iloul Hachem : la Michna dit dans Pirké Avot : il n'y a pas de différence qu'un homme faute volontairement ou involontairement lorsqu'il profane le Nom d'Hachem. En effet, la gravité de ces fautes-là réside dans ce qui est vu à l'extérieur. Qu'importe donc la kavana du cœur : chogueg ou mézid, le problème est le même.

D'ailleurs, les mitsvot où il y a un H'iloul Hachem ou un Kidouch Hachem sont les seules mitsvot où l'homme a le droit et le devoir de sacrifier sa vie pour les accomplir tandis que pour toutes les autres mitsvot, l'homme devra vivre vah'aye bahem, quitte à les transgresser.

### LA MÉSSIROUT NEFESH : UNE EXCEPTION QUI PEUT DEVENIR UNE RÈGLE !

En d'autres termes, c'est la seule chose qui justifie l'abnégation, le don de soi et même le sacrifice de sa vie : c'est la publication du Nom d'Hachem ou pour éviter un h'iloul Hachem. De façon générale, tous les chemins de la Torah sont agréables ; ce sont de chemins de Paix et d'équilibre et nos Sages ont même jugé que dépenser plus qu'un 5<sup>ème</sup> de son argent serait trop dangereux pour notre équilibre économique, même pour l'accomplissement d'une Mitsva ; nous en sommes donc dispensés. Mais lorsqu'il s'agit de publier le miracle, de faire Kidouch Hachem ou de ne pas faire h'iloul Hachem alors là, tous les moyens sont bons. L'abnégation est de rigueur, la sacrifice de soi, de son argent et même de sa vie sont de coutume. C'est pourquoi les H'achmonaïm ont jugé bon de donner leur vie pour Hachem, de sortir en guerre pour Son Nom, pour la Torah, pour la pureté de nos Hachkafot et nos manières de pensée et pour la pureté du Beth Hamikdache car tous avaient été bafoués.

R4. L'abnégation est donc comme une exception qui confirmera la règle car, de façon générale, la Torah est appelée un Arbre de Vie et tous Ses chemins sont agréables et sereins. Cependant, disaient Abbayé et Rav Papa, les générations précédentes se sacrifiaient toujours pour Hachem et elles étaient habituées à l'abnégation. Comment comprendre cela ? Tout simplement car toutes leurs actions étaient pour le Nom d'Hachem ; toutes leurs actions étaient dirigées vers un Kidouch Hachem. Ils avaient une autre madréga où l'abnégation et l'équilibre se rejoignent.

R2. Le maharal explique que la bougie est justement l'emblème et l'incarnation du maintien de la spiritualité et de la matérialité avec harmonie. La flamme est l'élément le plus spirituel qui existe dans ce monde. Elle est inodore, elle est impalpable ; elle monte vers le haut et elle détruit toute matière qu'elle touche. Elle représente donc la spiritualité qui contredit la matérialité. Le support de la bougie est quant à lui matériel ; il est fait de telle manière qu'il s'allie très bien avec la flamme et que les deux ensembles arrivent à durer et à éclairer de façon harmonieuse.

R3. Le fait qu'Hachem ait fait un miracle dans les Nérote de la Ménorah a été ici l'approbation de l'action de guerre des H'achmonaïm. Hachem a montré par là qu'Il était d'accord avec leur démarche de guerre et d'abnégation quand bien même ce n'est pas l'habitude des Bné Torah d'agir ainsi. IL a montré par là que c'était une Messiroute Nefesh qui n'a pas amené de destruction mais au contraire à l'équilibre : la flamme qui se maintient dans la pureté sur la mèche de coton et grâce à l'huile d'olive. Celui qui multiplie les bougies chez lui montre que la Torah se maintient très bien, est équilibrée et bien vécue dans sa maison. Il aura le mérite par cette ségoula des enfants tsadikim et Talmidé H'akhamim qui auront cette force de faire tenir la Torah sur eux en permanence avec abnégation mais de la façon la plus équilibrée, harmonieuse et même lumineuse.